

5 rue Gabriel Delatour  
44110 CHATEAUBRIANT  
Tel : 02 28 04 06 33

[communication@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:communication@cc-chateaubriant-derval.fr)

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté de communes du Castelbriantais a fusionné avec la Communauté de communes de Derval pour former la Communauté de communes Châteaubriant-Derval.

## Communauté de Communes Châteaubriant- Derval

### COMPETENCE AMENAGEMENT

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
  - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire: sont considérées IC les ZAC, et ZAD destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement en lien direct avec compétences de la CC
  - SCOT et schéma secteur
  - PLU
  - Constitution de réserves foncières considérées d'IC
  - création et gestion d'un système d'information géographique couvrant l'intégralité du territoire
- Gens du voyage
  - Aménagement entretien et gestion aires d'accueils des gens du voyage

### COMPETENCE LOGEMENT

#### COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
  - PLH
  - mise en œuvre OPAH ou PIG
  - le soutien financier et technique au fonctionnement, à la création, la rénovation ou l'extension de Foyers de jeunes travailleurs
- Politique de la ville
  - élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville
  - dispositifs contractuels de développement urbain de développement local et insertion éco, et sociale et dispositifs locaux prévention délinquance

### OBSERVATIONS

*Suite à la délibération du Conseil Communautaire, la communauté de communes de Châteaubriant-Derval a lancé l'élaboration de son SCOT le 23 janvier 2017. Le projet a été arrêté le 22 février 2018.*

*Le SCOT fixe un objectif de croissance démographique supérieur à celui observé depuis le début des années 2000. Dans ce contexte, la production de logements sera définie pour assurer une offre adaptée aux besoins des futurs habitants :*

- *Inscrire une offre en nouveaux logements permettant de répondre à une augmentation de la population de 6000 à 8000 habitants à l'horizon 2040*
- *Assurer la production d'un parc immobilier permettant le parcours résidentiel à l'échelle du territoire et anticipant les besoins des ménages, notamment liés au vieillissement de la population et aux évolutions sociétales*
- *Mettre en place une offre de logement facilitant l'installation de populations de jeunes ménages avec enfants particulièrement sur la ville de Châteaubriant et au nord-est du territoire*
- *Anticiper la production de logements permettant d'accueillir de la population sur l'ensemble des centralités*
- *Associer production de nouveaux logements et nouvelles formes urbaines pour s'assurer d'un parc adapté au territoire tout en contribuant à la limitation de la consommation foncière et de l'étalement urbain.*
- *Inciter à la réhabilitation du parc immobilier vétuste et réduire la vacance de logements*

*La Communauté de communes de Châteaubriant-Derval est en phase d'élaboration d'un nouveau PLH couvrant l'intégralité de son territoire. Son approbation est prévue pour 2019.*